

Il a été question d'un autre comité encore, qui serait chargé de réviser le Règlement de la Chambre. A notre avis, ainsi que je l'ai dit en une occasion précédente, le temps le plus propice à cette révision n'est pas le temps de la guerre. Le Règlement de la Chambre est destiné à régir les délibérations des sessions ordinaires; en temps de guerre, il faut lui apporter des modifications assez considérables. Nous espérons que la durée de la guerre ne sera pas telle que le maintien du Règlement actuel ou une modification convenue et aussi étendue qu'au cours des sessions antérieures n'embrassera le moins de la Chambre. Cependant, je ne dis pas dès maintenant mon dernier mot à ce sujet. Mais le Gouvernement est actuellement d'avis que ce n'est pas le temps le plus propice à l'établissement d'un comité de révision du Règlement de la Chambre.

CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL EN TEMPS DE GUERRE

QUESTION RELATIVE À LA NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. GRAYDON (chef de l'opposition): Puis-je poser une autre question au premier ministre? Les journaux du 25 janvier nous annonçaient, relativement au règlement de la grève des aciéries, la nomination prochaine d'un nouveau président du Conseil national du travail en temps de guerre. Le premier ministre pourrait-il nous dire ce qu'on a fait jusqu'ici à ce sujet?

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je puis dire à mon honorable ami que le Gouvernement est en communication avec un certain monsieur qui, je l'espère, pourra accepter le poste. Je compte pouvoir révéler lundi son nom à la Chambre.

LE COMBUSTIBLE

PÉNURIE DE CHARBON DANS L'OUEST CANADIEN.— LIVRAISONS EN SASKATCHEWAN ET DANS L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. DIEFENBAKER (Lake-Centre): J'ai une question à poser au premier ministre au sujet de la grave pénurie de combustible, surtout en ce qui regarde les provinces de l'Ouest. Quelles mesures prend le Gouvernement pour remédier à cet état de choses et pour assurer des livraisons suffisantes, ou du moins certaines livraisons, aux villes de la Saskatchewan qui ont presque épuisé leurs réserves de combustible?

M. FRASER (Peterborough-ouest): L'Ontario aussi.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): L'honorable député consentira peut-être à transformer sa question en avis de question. Le cabinet a établi un comité, il y a déjà quelque temps, en vue d'étudier ce problème. Diverses mesures ont déjà été prises pour remédier à la situation, mais je préfère ne pas faire, sans préparation, de commentaire sur ces mesures.

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DU GRAIN

DÉCLARATION RELATIVE À LA CAMPAGNE DÉBUTANT LE 1ER AOÛT 1943

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacKINNON (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je désire faire une déclaration au sujet de la politique gouvernementale du grain pour 1943-1944, c'est-à-dire au sujet de la campagne qui commencera le 1er août 1943.

Cette politique porte, d'une part, sur le programme d'écoulement et le problème de l'organisation du marché et, d'autre part, sur le programme de production que le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Gardiner) a déjà annoncé.

Je parlerai d'abord des aspects de l'organisation du marché. Plus tard, j'aborderai, au nom de mon collègue le ministre de l'Agriculture, les aspects, pour la prochaine année, de la politique du grain qui se rapportent particulièrement à la production.

Mon but, en faisant une déclaration sur ce sujet, à une date si précoce et si longtemps avant le commencement de la prochaine année-récolte, c'est d'aider autant que possible les producteurs à préparer leurs plans pour les cultures de 1943. Le Gouvernement a arrêté son programme du grain de 1943-1944 après une étude fort attentive de la question; après l'avoir discutée à fond avec la Commission canadienne du blé; après avoir obtenu les vœux du comité consultatif de la Commission canadienne du blé; après une conférence entre les hauts fonctionnaires du ministère fédéral et des ministères provinciaux de l'Agriculture et les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, et à la suite de consultations entre les autorités des organismes américain et canadien de l'agriculture.

Le programme de 1943-1944 comporte plusieurs remaniements importants apportés à celui de 1942-1943, mais il conserve les mêmes objectifs d'ordre général. Le programme d'organisation du marché est nettement relié au programme général de production agricole annoncé par le ministère de l'Agriculture.

1. Le prix initial fixe du blé qui relève de la loi de la Commission canadienne du blé